

# **ASCENSION PEDESTRE DE LA BONETTE – 28 JUILLET 2024**

## **Art 1 : Organisation**

Running 06 avec le soutien de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée organise la 41<sup>ème</sup> édition de « L'ascension pédestre de la Bonette » le dimanche 28 juillet 2024.

## **Art 2 : Courses et parcours**

L'ascension pédestre de la Bonette se déroulera sur une distance de 27 kilomètres chronométré. Le dénivelé positif est de 1662M+.

Le parcours a été calculé par GPS Garmin.

Le départ se fera depuis le village de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée et l'arrivée sera jugée au point culminant de la route de la Bonette à 2802M d'altitude.

Une première barrière horaire est prévue à 19km au point de ravitaillement « Le camp des Fourches » à 10h20 (soit 3h20 de course). Une deuxième barrière horaire est prévue à 23,5km au point de ravitaillement du « Col de Raspaillon » à 11h00 (soit 4h00 de course). Tout concurrent hors délai sera déclaré hors épreuve et devra rendre son dossard. Il sera rapatrié en véhicule au départ de la course par l'organisation. L'heure limite de contrôle d'arrivée est fixée à 12h00.

## **Art 3 : Programme**

- 6h00 – Ouverture du village / retrait des dossards
- 7h00 – Départ du 27 kilomètres chronométré

*Les horaires sont susceptibles d'être modifiés*

## **Art 4 : Ravitaillement**

Un ravitaillement vous sera proposé tous les 5 kilomètres, soit un total de 5 ravitaillements.

Les ravitaillement sur le parcours sont essentiellement composé d'eau et de chocolat noir.

Un ravitaillement gourmand vous sera proposé dès le retour au village, après votre arrivée. Dans le cadre d'un engagement éco-responsable et sanitaire, nous vous recommandons d'utiliser votre propre verre réutilisable.

## **Art 5 : Sécurité**

Une équipe de l'UDSP06 sera positionné au départ et une autre sera positionné à mi-parcours.

## **Art 6 : Conditions de participation**

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA ou non.

Un certificat médical est OBLIGATOIRE pour TOUS participants souhaitant s'inscrire sur une distance chronométrée. Il doit être valide de moins d'un an à la date de la course et portant la mention « Non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ». Ce certificat doit nous être fourni avant le jour de la course ou lors de la remise des dossards. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas participer à l'événement. Si remis lors de la remise de dossards, il est préférable qu'il soit envoyé à l'adresse suivante : [contact@running06.com](mailto:contact@running06.com) avec comme objet du mail votre Nom/Prénom CM. Si vous êtes licenciés FFA, une copie de votre licence en cours de validité peut remplacer le certificat médical.

Attention depuis le 1er janvier 2019, les licences FFtriathlon et/ou les certificats médicaux pour le triathlon ne sont plus acceptés. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Nous ne prenons pas en compte le Parcours Prévention Santé (PPS). En effet, celui ne sera obligatoire qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Le 27 kilomètres est ouvert à partir de 18 ans.

Une puce sera collée à votre dossard. Il n'est pas nécessaire de nous la rendre à la fin de la course car nous n'en aurons plus l'utilité. Si vous perdez votre dossard, et de ce fait votre puce, nous ne pourrions rien faire pour vous. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

ATTENTION ! Nous vous recommandons vivement un moyen d'hydratation rempli au préalable le jour de la course.

## **Art 7 : Dossard**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Et ce peu importe le motif.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue coupable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Aucun remboursement ne pourra être possible, et ce quelque soit le motif.

En cas de blessures physiques qui vous rende inaptes à prendre le départ, vous devrez envoyer un certificat médical dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : [contact@running06.com](mailto:contact@running06.com)

Il reviendra ensuite à l'organisateur de reporter, ou non, votre inscription à la prochaine édition.

Aucun remboursement ne pourra être effectué.

## **Art 8 : Tarifs**

Les inscriptions peuvent se faire :

- En ligne sur [www.running06.com](http://www.running06.com)
- Au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure
- Sur place le jour de la course, si dossards restants.

### **Montant de l'inscriptions pour le 27 km :**

- Du 25/03 au 28/04 : 35€ + 5€ l'option bus
- Du 28/04 au 22/07 : 40€ + 5€ l'option bus
- Du 22/07 jusqu'au jour de course : 45€ + 5€ l'option bus

!!! ATTENTION !!!

Si vous sélectionnez l'option « Redescente en bus », votre place vous sera réservée pour le bus.

Si vous ne prenez pas le bus alors que vous avez choisi l'option, aucun remboursement ne pourra être effectué pour quelques raisons que ce soit. Si vous sélectionnez également l'option et qu'avant le jour de course vous changez d'avis, merci de nous contacter le plus tôt possible afin de libérer votre place dans le bus ([contact@running06.com](mailto:contact@running06.com) / 04 93 47 53 40). Aucun remboursement ne pourra vous être effectué également dans ce cas-là et ce peu importe la raison.

## **Art 9 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 16 mars 2024 à la salle des Saint-Etienne-de-Tinée de 14h00 à 18h00.

Le retrait pourra également se faire le jour de la course, dimanche 17 mars 2024, de 6h00 à 6h45.

En cas de non-délivrance d'une licence autorisée et à jour, ou d'un certificat médical conforme lors de votre inscription, vous ne serez pas autorisé à prendre le départ de la course et vous serez considéré comme non-inscrit.

Les épingles à nourrice ne sont pas fournies !!!

## **Art 10 : Assurance**

Responsabilité civile : Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile auprès d'Abeille Assurances Cannes Foreville, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leur dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

## **Art 11 : Récompenses**

Tous les participants auront un cadeau finisher.

Nous récompensons les catégories suivantes : 5 premiers Hommes et 5 premières Femmes.

**Zoom dans l'œil de Fab** prendra des photos durant l'événement. Ses clichés vous seront offerts par Running06 au format numérique.

### **Art 12 : Environnement**

Vous vous engagez à respecter l'environnement et les différents espaces traversés lors de votre inscription à cette édition. Il est interdit de jeter ses déchets par terre. Vous devez conserver vos emballages et les mettre à la poubelle à l'arrivée. Vous devez impérativement suivre le chemin balisé, sans couper.

### **Art 13 : Réclamations**

Pour toute réclamation concernant le classement, vous avez 24h à compter de la date de publication des résultats, pour adresser un mail à l'organisateur. Passé ce délai, aucun changement ne sera effectué.

Tout litige relatif à l'inscription ou relatif à la gestion et au règlement sportif ne peut être considéré comme un motif valable de réclamation.

Si vous ne pouvez pas participer à l'événement, il est obligatoire d'envoyer un mail avec votre certificat médical à l'organisateur afin qu'il puisse libérer la place à quelqu'un d'autre.

Aucun remboursement ne sera effectué et ce peu importe le motif.

Le covid ne représente en aucun cas un événement de force majeure. Il ne déroge donc pas à la règle.

Il en revient au bon vouloir de l'organisateur de vous reporter votre inscription, ou non, sur l'édition de l'année prochaine.

Sans certificat médical, aucune action ne pourra être effectuée.

Toute réclamation relative à l'inscription du coureur doit être adressée par mail à :

[contact@running06.com](mailto:contact@running06.com)

### **Art 14 : Droit à l'image et données personnelles**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fins par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978.

### **Art 15 : Modification et/ou annulation**

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Vous serez bien entendu informé de chaque décision en temps et en heure.